

*Article 21 du Règlement*

**M. de Jong:** Rien du tout, et j'en suis fier.

**M. Nunziata:** Parce que vous voulez nationaliser les banques.

**M. de Jong:** J'ajoute que le NPD refuserait toute contribution de la part d'une banque parce qu'il ne pourrait pas accepter 35 000 \$ de la Banque de Montréal sans lui être redevable.

**M. Jepson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député peut-il nous dire combien le NPD a reçu du Congrès du travail du Canada?

**M. le vice-président:** Ce n'est pas un rappel au Règlement. Je donne la parole au député de Regina-Ouest (M. de Jong).

**M. de Jong:** Monsieur le Président, le député peut poser sa question après mon allocution, au cours de la période de dix minutes réservée aux questions et aux commentaires. Je sais qu'il en est seulement à sa quatrième, et probablement à sa dernière, année en tant que député, mais il a sûrement dû s'apercevoir que les discours étaient suivis d'une période de dix minutes où il peut poser des questions.

Le Nouveau parti démocratique ne sollicite pas de fonds auprès des banques parce que nous croyons qu'il est impossible de recevoir près de 200 000 \$ en contributions des cinq grandes banques du Canada sans, par la suite, leur être redevables. Voilà pourquoi nous sommes persuadés que les conservateurs ne déposeront pas de projet de loi sur les banques, et que les libéraux en seront très heureux, la largesse de leurs amis ne pouvant pas ainsi être limitée.

**M. le vice-président:** La période des questions et des observations aura lieu après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

### LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

#### CÉLÉBRONS LA CULTURE FRANÇAISE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, demain, les Québécois et les Québécoises célébreront leur patrimoine en soulignant par diverses manifestations la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Fête typiquement française, la Saint-Jean fait partie des traditions léguées aux francophones d'Amérique par leurs ancêtres, tout comme la célébration par des feux de joie. C'est une journée de réjouissances, mais aussi une occasion propice

pour faire un retour sur eux-mêmes, pour manifester leur fierté de parler français, et pour se retremper à leurs sources.

Comme source première de la langue et de la culture françaises au Canada, le Québec représente l'un des fils indispensables de la grande tapisserie que constitue notre pays. Il suffit de voyager dans cette province pour constater que vraiment elle est différente des autres. Elle est la seule où les francophones sont majoritaires. Le Québec est par ailleurs régi par le Code civil, et sa culture est particulière et nettement distincte.

Le dynamisme du fait français au Québec et au Canada est désormais incontestable. Il faut maintenant assurer l'essor de la langue et de la culture françaises dans les autres provinces afin de promouvoir réellement l'un des traits fondamentaux de notre pays.

Je suis très fier de m'associer à tous mes compatriotes québécois à l'occasion de leur fête nationale. Puissiez-vous profiter pleinement de cette journée en famille ou entre amis, dans une atmosphère de fraternité.

\* \* \*

[Traduction]

## LES AFFAIRES PROVINCIALES

### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA MESURE LÉGISLATIVE PERMETTANT AUX HÔPITAUX DE VENDRE LEUR ÉQUIPEMENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, à cause du projet de loi C-53, cette mesure irréfléchie qu'a présentée le premier ministre Vander Zalm hier, les hôpitaux de la Colombie-Britannique pourront vendre leur équipement au secteur privé qui le leur cédera ensuite à bail. L'entente prévue permettra aux établissements hospitaliers, dont les coffres sont complètement dégarnis et qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu des sociétés, de vendre cet équipement coûteux à des entreprises privées qui s'en serviront ensuite pour amortir leurs impôts. Les contribuables paieront deux fois la note.

Selon les estimations du Trésor de l'Ontario, 10 p. 100 des bénéficiaires de ces ventes vont aux hôpitaux et 90 p. 100 aux intermédiaires. Le ministre fédéral des Finances (M. Wilson) appelle cela un mauvais usage des deniers publics. Ottawa et les provinces ont convenu à l'unanimité d'imposer un moratoire sur la vente et la cession-bail des actifs hospitaliers. Mais la Colombie-Britannique ne tient aucun compte de cette entente.

Cette façon d'arrondir les budgets des hôpitaux ne règlera pas le problème de sous-financement dont souffrent ces établissements. Le gouvernement fédéral a réduit de 2 milliards de dollars ses subventions au titre de la santé et de l'éducation. Il doit faire marche arrière et le public doit savoir qu'il est en train de se faire voler par ce projet de privatisation du gouvernement de la Colombie-Britannique.